

RAPPORT N° 01/ 5-23
au Conseil Municipal

OBJET

POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE PRIMA
(NOUVELLES ZONES D'INHUMATION)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES

La Municipalité a programmé sur 2000-2001 les travaux d'aménagement des dernières zones d'inhumation du Cimetière de Commune Prima (zone Nord-Ouest du Cimetière)

Ce projet s'inscrit dans le plan général d'aménagement de ce cimetière validé depuis plusieurs années.

Cette tranche d'aménagement des dernières zones d'inhumation d'une capacité totale minimum de 1300 tombes et 75 caveaux concerne une surface totale de 11 000 m².

Le projet a été établi par le Bureau d'études BATIR. Les travaux techniques différents sont décomposés selon les avantages et spécificités, en 2 lots, conformément à l'Article 274 du CMP, et comprennent :

LOT N°1 : TRAVAUX PREPARATOIRES

- Nettoyage et débroussaillage du terrain.
- Travaux de terrassement comprenant :

la réalisation des couches de fondations des voies de circulation et essentiellement le remblaiement par des déblais terreux sur 2 m de hauteur de toutes les zones d'inhumation déblayées des blocs rocheux naturels lors de tranches précédentes.

LOT N°2 : VOIRIES ET RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS

- Réseau adduction d'eau,
- Réseau évacuation eaux pluviales,
- Voiries,

RAPPORT N° 01/ 5-23

- Aménagement de placettes et espaces déchets,
- Bassins d'eau,
- Plantations gazon et arbustes le long des voies, en pourtour de chaque zone d'inhumation.

Les coûts prévisionnels des travaux de chaque lot sont évalués par le bureau d'études à

- LOT N°1 : 1 280 000 F HT (195 134 ,74 € HT)
- LOT N°2 : 840 000 F HT (128 057,17 € HT)

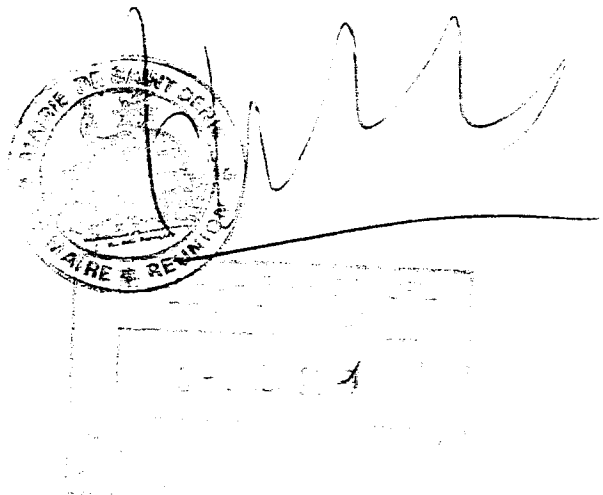
Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal Chapitre 23 Article 2318.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver le projet ;
- d'approuver les caractéristiques du marché d'appel d'offres (Art. 274, 295 et 5 du Code des Marchés Publics) ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.
- D'autoriser la signature du marché par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION' around the perimeter. Below the stamp is a rectangular stamp with some illegible text and a date '2014'.

COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-23
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 26 Juin 2001**

OBJET

**POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE PRIMA
(NOUVELLES ZONES D'INHUMATION)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-23 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Pierre SERVEAUX, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Familiale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet.

ARTICLE 2

Approuve les caractéristiques du marché d'appel d'offres (Art. 274, 295 et 5 du Code des Marchés Publics) ;

DELIBERATION N° 01/5-23

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **04 JUL 2001**

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

